



Service du pharmacien cantonal
Rue Adrien-Lachenal 8
1207 Genève

**Circulaire aux pharmacies
du canton de Genève**

N/réf. : MF/cc

Genève, le 27 janvier 2021

Concerne : campagne de vaccination contre la COVID-19

Madame, Monsieur, Chers Confrères,

Nous faisons suite à notre réunion par zoom du jeudi 7 janvier 2021 et vous fournissons quelques informations concernant la campagne de vaccination contre la COVID-19 sur le canton.

Genève a suivi les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) concernant la priorisation de la vaccination. Cette dernière a débuté le 28 décembre 2020 auprès de la population des plus de 75 ans, ce groupe étant le plus à risque de complications graves et de décès. Ces personnes ont reçu un courrier du service du médecin cantonal les incitant à se faire vacciner. Parallèlement, dès le 25 janvier, la vaccination des adultes particulièrement vulnérables quel que soit leur âge a débuté.

Inscription :

L'inscription se fait en ligne sur le site www.ge.ch/se-faire-vacciner-contre-covid-19/inscription-vaccination ou pour les personnes n'ayant pas internet en appelant une ligne téléphonique dédiée au 0800 909 400 (lundi-vendredi 8h-19h).

Lieux de vaccination :

Vu le peu de doses disponibles au premier trimestre et pour garantir une utilisation optimale de ces dernières, le canton a privilégié un nombre restreint de centres de vaccination à haut débit.

Les centres effectuant la vaccination sont : M3 Sanitrade, Clinique et Permanence d'Onex, Clinique de Carouge, centre du CMU, Clinique des Grangettes et Cliniques Générale-Beaulieu.

Parallèlement, des vaccinations sont faites en EMS et dans les immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) par des équipes mobiles de l'IMAD et aux HUG pour les patients hospitalisés.

L'administration des 2 doses doit être effectuée dans le même centre.

Disponibilité :

Actuellement et comme vous le savez certainement, les livraisons prévues du vaccin BioNTech Pfizer ont été fortement diminuées obligeant le canton à suspendre la vaccination avec ce dernier et à reporter sur le vaccin Moderna toutes nouvelles vaccinations.

En fonction de la disponibilité des vaccins et de la dotation qui sera octroyée par la Confédération au canton de Genève, un élargissement de la vaccination pourra être prévu dans les cabinets médicaux et dans les pharmacies. Malheureusement à ce jour nous n'avons aucune visibilité des livraisons de ces 2 vaccins au-delà du mois de février et nous ne pouvons donc pas vous communiquer une date de démarrage de la vaccination en pharmacies.

Vaccins autorisés et spécificités

- Comirnaty® de Pfizer/BioNTech, 5 doses, conditions de stockage : à -70°C, stable 5 jours entre 2°C et 8°C et 6 heures une fois dilué;
- COVID-19 Vaccine Moderna®, 10 doses, conditions de stockage : stable 6 mois à -20°C, 30 jours entre 2°C et 8°C, et 6 heures une fois la fiole entamée.

Ces deux vaccins à ARNm sont quasi similaires en termes de mécanisme de vaccination, d'efficacité, de tolérance, de sécurité, d'indication et de schéma de vaccination. Ils diffèrent toutefois dans leur gestion logistique.

Pour les deux vaccins, deux doses sont nécessaires pour une protection optimale. L'intervalle recommandé est de 4 semaines toutefois ce dernier peut être prolonger jusqu'à 6 semaines selon les résultats des études cliniques.

Le même vaccin doit être utilisé pour les deux doses.

Contre-indications :

- Allergie connue (avec choc anaphylactique) au PEG ou autres composants du vaccin
- Grossesse
- <16 ans pour le Comirnaty® et <18 ans pour le COVID-19 Vaccine Moderna® (par manque de données disponibles pour le moment)

La vaccination est reportée pour les personnes qui ont été infectées dans les trois derniers mois.

Conditions de vaccination en officine :

Actuellement seul le Moderna serait susceptible d'être utilisé en pharmacie sous les conditions suivantes :

1. La pharmacie doit pouvoir assurer un stockage sécurisé entre 2°C et 8°C à température contrôlée (data logger), aucune incursion de température n'étant tolérée pour ce type de vaccin.
2. La manipulation du vaccin est délicate, il est très sensible à tous chocs, secousses et à la lumière.
3. Flacon multidoses : une fois le flacon entamé, les 10 doses doivent être injectées dans les 6 heures au grand maximum. La pharmacie doit partir du principe d'organiser 10 rendez-vous à la suite et d'effectuer les vaccinations dans un laps de temps de 6 heures. Elle devra de plus organiser pour ces mêmes personnes un rendez-vous

28 jours plus tard, avec la même contrainte de devoir effectuer 10 vaccinations en 6 heures.

4. Afin de ne perdre aucune dose, chaque pharmacie devra établir une liste de personnes en attente susceptibles de remplacer une personne qui se serait désistée.
5. Obligation de renseigner toutes les données liées à la vaccination sur la plateforme OneDoc de l'OFSP.
6. Pour chaque vaccination, il faudra remettre à la personne une attestation mentionnant la date de vaccination, le nom du vaccin et le numéro de lot, ainsi que le nom de la personne qui a vacciné.
7. Lors de la première injection la personne doit rester au minimum 15 minutes sous surveillance, si la première dose est bien tolérée une surveillance de 5 minutes après la deuxième dose est suffisante. Chaque pharmacie doit avoir de l'adrénaline à disposition.
8. Les effets indésirables graves doivent être annoncés via l'outil électronique Vigilance "ELViS" à Swissmedic.

Nous vous rendons attentifs que les exigences susmentionnées, sont celles que nous pouvons vous fournir actuellement, elles sont susceptibles d'être modifiées par la suite.

Tarifs et remboursements

Le vaccin est totalement gratuit pour la population affiliée à la LAMal.

Les pharmaciens recevront pour chaque dose administrée la somme forfaitaire de 14.50 francs, comprenant l'administration du vaccin et toutes les données administratives qui s'y réfèrent.

Des kits de matériel nécessaires à l'injection sont fournis avec la livraison du vaccin.

Logistique

La logistique de ces vaccins est complexe de par leur condition de stockage et leur manipulation. Pour le moment les livraisons dans le canton sont effectuées par l'ORganisation des secours en cas de CAstrophe et de situation exceptionnelle (ORCA) de la pharmacie des HUG aux divers lieux de vaccinations. Lorsque les points de livraisons se multiplieront cette logistique devra également être adaptée.

Afin de pouvoir commencer à préparer l'organisation de la vaccination en officine, nous remercions les pharmacies qui veulent s'engager dans cette campagne de nous retourner le formulaire en annexe dûment complété et signé par e-mail : pharmacien.cantonal@etat.ge.ch.

Nous étudierons toute proposition qui pourrait nous être amenée par les pharmaciens pour pouvoir effectuer une vaccination contre la COVID-19 à plus grande échelle.

Pour le surplus, il est possible de suivre la situation vaccinale à Genève <https://www.ge.ch/se-faire-vacciner-contre-covid-19/vaccination-chiffres>.

Nous profitons également de vous joindre 2 documents pour information ("Administration de la vaccination : liste de contrôle" et "Recommandation pour la vaccination contre COVID-19 chez les personnes atteintes de maladies allergiques").

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, chers Confrères, à nos sentiments les meilleurs.



Martine Follonier
Pharmacienne cantonale adjointe

Annexes : - Formulaire d'inscription à la campagne de vaccination
- Administration de la vaccination : liste de contrôle
- Recommandation pour la vaccination contre COVID-19 chez les personnes atteintes de maladies allergiques



Service du pharmacien cantonal
Rue Adrien-Lachenal 8
1207 Genève

Pharmacies souhaitant participer à la campagne de vaccination

Nom de la pharmacie : _____

1. Pharmacie déjà autorisée à vacciner

Nombre de pharmaciens habilités à vacciner * : _____

Prévision du nombre de vaccins pouvant être effectués par jour (*ce chiffre doit être en multiple de 10*) : _____

2. Pharmacie non autorisée à vacciner

Descriptif complet du projet, y compris plan des locaux à annexer.

Nombre de pharmaciens habilités à vacciner * : _____

Prévision du nombre de vaccins pouvant être effectués par jour (*ce chiffre doit être en multiple de 10*) : _____

Date : _____

Nom et signature du/des pharmacien/s responsable/s :

* titre FPH vaccination et pharmaciens diplômés en 2020



VACCINATION COVID-19

Administration de la vaccination : liste de contrôle

✓ Spécifiquement avant la 1^{re} vaccination**Clarification administrative**

- Clarifier la forme d'assurance de la personne à vacciner (AOS/carte d'assuré).
- Vérifier l'identité de la personne à vacciner

Clarification de l'indication à la vaccination

Évaluation selon la stratégie, les recommandations et l'ordre de priorité actuel en matière de vaccination

1. Personnes vulnérables : personnes ≥ 65 ans et adultes < 65 ans atteintes de maladies chroniques. Pour les détails, voir recommandations vaccinales www.bag.admin.ch/covid-19-documents-professionnels-de-la-sante
2. Personnel de santé en contact avec des patients et personnel d'encadrement des personnes vulnérables
3. Personnes en contact étroit avec des personnes vulnérables (membres du même ménage ou proches aidants)
4. Adultes < 65 ans vivant dans des institutions communautaires présentant un risque accru d'infections et de flambées
5. Tous les autres adultes dès que suffisamment de vaccins seront disponibles.

Clarification des contre-indications

- Hypersensibilité connue à l'un des composants du vaccin (en particulier polyéthylène glycol [PEG], macroglycol)

Vaccination actuellement non recommandée

1. Actuellement pas de recommandation générale pour les femmes enceintes
2. Enfants et adolescents de moins de 18 ans (pour Comirnaty®, moins de 16 ans)

Clarification des précautions spéciales

1. De manière générale, réactions d'hypersensibilité/allergies connues ?
2. Immunosuppression (congénitale, acquise, traitement immunosuppresseur y. c. cancer sous traitement)
→ Indication de vaccination peu restrictive après examen soigneux des avantages et des risques par le médecin spécialisé et après information appropriée
3. Pour les femmes enceintes atteintes de maladies chroniques à haut risque de développer une forme sévère du COVID-19
→ Indication après examen soigneux des avantages et des risques par le médecin spécialisé et après information, consentement et documentation appropriés
www.bag.admin.ch/covid-19-documents-professionnels-de-la-sante

✓ Spécifiquement avant la 2^e vaccination**Effets indésirables des vaccinations (EIV) après la première dose ?**

- Les noter dans l'outil informatique prévu à cet effet
- Les EIV inattendus et sévères doivent être signalés à Swissmedic par la personne qui vaccine.
- En cas de réaction anaphylactique après la première dose, la seconde dose ne doit pas être administrée.
Voir aussi l'explication dans les recommandations de vaccination : www.bag.admin.ch/covid-19-documents-professionnels-de-la-sante

Signalement d'EIV à Swissmedic

- Lien vers le système électronique Vigilance « ELViS » dans l'outil informatique : www.swissmedic.ch/swissmedic/fr/home/medicaments-a-usage-humain/surveillance-du-marche/pharmacovigilance/elvis.html



✓ Administration de la 1^{re} vaccination / 2^e vaccination

État de santé actuel

- Clarifier l'état de santé général et décider: la vaccination peut-elle être réalisée aujourd'hui?
- Affection fébrile aiguë?
Repousser la vaccination jusqu'à disparition des symptômes.
- Diagnostic actuel de COVID-19, avec ou sans symptôme?
→ Vaccination reportée de trois mois; mais médicalement possible après la fin des symptômes.

Information de la personne

- La personne à vacciner a-t-elle des questions?
- A-t-elle lu le matériel d'information?
- Rendre attentif à d'éventuels EIV, en particulier aux réactions allergiques

Consentement de la personne

- Après lui avoir fourni toutes les informations, obtenir le consentement oral de la personne pour la vaccination et pour l'enregistrement électronique de celle-ci dans le système de saisie
- Pour la vaccination d'une femme enceinte un consentement écrit est nécessaire
- Vérifier l'accord pour un carnet de vaccination électronique dans «myCovid-Vac» / «mes vaccins» et entrer les données dans la fiche de vaccination/l'outil informatique. En cas de questions, remettre le dépliant spécifique.
- Inscrire le consentement à la vaccination dans la fiche de vaccination/l'outil informatique
- En cas d'incapacité de discernement, le consentement du représentant légal est nécessaire.

Remplissage de la fiche de vaccination/ saisie dans l'outil informatique

- Saisir les données de la personne à vacciner dans l'outil informatique

Préparation du vaccin

- Voir la notice du fabricant: www.bbraun.ch/kit-covid19/ / www.comirnatyeducation.ch/ / www.modernacovid19global.com
- Ne pas agiter, seulement retourner plusieurs fois, ne pas remuer inutilement.

Application du vaccin

- Voir la notice du fabricant: www.bbraun.ch/kit-covid19/ / www.comirnatyeducation.ch/ / www.modernacovid19global.com
- Intramusculaire, dans le deltoïde (musculus deltoideus)
- Les deux doses avec le même vaccin, à 28 jours d'intervalle (Comirnaty®: au moins 21 jours)
- Pour les personnes sous anticoagulant: la vaccination est également administrée par voie intramusculaire. Il est important d'assurer ensuite une bonne compression. www.bag.admin.ch/plandevaccination

✓ Après la 1^{re} vaccination / 2^e vaccination

Comportement en cas d'EIV

- Signaler que les EIV sévères et inhabituels doivent être déclarés et que la personne vaccinée doit contacter le médecin, le pharmacien ou le centre de vaccination.
- Donner le numéro à contacter le cas échéant

Informations générales à communiquer après la 1^{re} vaccination / 2^e vaccination

- Continuer à respecter les règles d'hygiène et de conduite
- Si une vaccination de rappel est nécessaire après la deuxième dose, l'information suivra
- En cas de symptômes compatibles avec le COVID-19, effectuer un test (le vaccin n'est pas efficace à 100%)
- Continuer à respecter les règles d'isolement et de quarantaine jusqu'à nouvel ordre
- Respecter un intervalle d'au moins une semaine avec d'autres vaccins

Remise du certificat de vaccination

- Fournir le certificat de vaccination à partir de l'outil informatique ou faire l'inscription dans le carnet de vaccination
- Tampon et signature de la personne qui administre le vaccin
- Coller ou inscrire le numéro du lot dans le certificat de vaccination

2^e rendez-vous

- Fixer le rendez-vous au même lieu de vaccination avec le même vaccin, et l'inscrire dans l'outil informatique
- Si besoin, donner une carte de rendez-vous
- Distribuer un aide-mémoire contenant des informations sur ce qu'il faut faire après la vaccination

Période d'observation après la 1^{re}/2^e vaccination

- Du personnel formé et un kit d'urgence (avec adrénaline) doivent être à disposition en cas de réaction allergique.
- Surveiller en particulier les personnes qui ont déjà eu des problèmes directement après la vaccination, par exemple des problèmes cardio-vasculaires.
- Toutes les personnes doivent rester au moins 15 minutes sur place après la vaccination. Si la première dose est bien tolérée, une surveillance de 5 minutes après la deuxième dose est suffisante.

Recommandations pour la vaccination contre COVID-19 chez les personnes atteintes de maladies allergiques :

Vaccins à ARN :

Comirnaty® (Pfizer/BioNTech)

Moderna COVID-19 Vaccine®

Antécédents allergiques	Procédure
<ul style="list-style-type: none"> - alimentaires - à des aéro-allergènes - aux venins d'insectes/hyménoptères - à des médicaments oraux, rectaux ou parentéraux identifiés - à des médicaments non-identifiés avec réactions purement cutanées - Antécédents familiaux d'allergie 	<p>Le vaccin peut être administré.</p> <p>Surveillance de 15 minutes après la première dose du vaccin.</p> <p>Surveillance de 5 minutes après la deuxième dose du vaccin, si la première dose a été bien tolérée.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Anaphylaxie grave (grade III-IV) d'origine incertaine ou non investiguée - Anaphylaxie idiopathique 	<p>Demander l'avis auprès d'un spécialiste en allergologie et immunologie clinique :</p> <p>Si le vaccin est possible, surveillance de 30 minutes après la vaccination ou selon avis du spécialiste.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Mastocytose cutanée ou systémique - Tryptase basale élevée connue - Urticaire chronique ou syndrome d'activation mastocytaire - Urticaire localisée au site de la première dose du vaccin à ARN 	<p>Le vaccin peut être administré avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prémédication par un H1-antihistaminique (1 comprimé 60 minutes avant le vaccin). - surveillance 30 minutes après la vaccination.
<ul style="list-style-type: none"> - Réaction systémique / anaphylaxie connue aux composants du vaccin à ARN - Sensibilisation probable de type immédiat au polyéthylène glycol (PEG, macrogol) ou à la trométhamine (TRIS, trométamol) - Anaphylaxie après la première dose du vaccin à ARN 	<p>Vaccin à ARN contre-indiqué.</p> <p>Investigation auprès d'un spécialiste en allergologie et immunologie clinique.</p>

Principe de base pour tous les lieux de vaccinations :

Une personne médicale ou paramédicale formée ayant directement accès à un équipement d'urgence comprenant de l'adrénaline (par exemple sous forme d'auto-injecteur Epipen® ou Jext®) doit être présent sur place lors de chaque vaccination pour évaluer et traiter toute réaction généralisée.

Question à poser avant la vaccination par le personnel médical ou paramédical :

1. Avez-vous déjà présenté une réaction allergique sévère, ayant nécessité une prise en charge en urgence ?
 - après l'utilisation d'un médicament injecté en sous-cutané, intramusculaire ou en intraveineux ?
 - après un vaccin ?
 - d'origine inconnue ou non investiguée ?

2. Avez-vous eu dans le passé de graves réactions allergiques à différents médicaments non apparentés y compris des laxatifs oraux contenant du polyéthylène glycol (PEG, macrogol) ou de la trométhamine (TRIS, trométamol) ?

Basé sur les recommandations des Centers for Disease Control and Prevention (CDC) des USA: <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/vaccines/safety/allergic-reaction.html>